

Lettre Recommandée avec avis de réception

Lille, le

30 MARS 2022

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé, en date du 02 avril 2021, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et relatif à :

**« la création d'un forage d'essai de 45 m parcelle AO479
sur la commune de Templeuve-en-Pévèle »,**

enregistré sous le numéro **59-2021-00232**.

Par courrier en date du 07 avril 2021, une demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre un nouveau dossier, prenant en compte notre demande précitée, accompagné d'une version informatique de l'intégralité du dossier (cf article R.214-32 du code de l'environnement modifié par décret 2018-1054 du 29 novembre 2018).

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

Par ailleurs, conformément à l'article R214-37 du Code de l'Environnement une copie de la décision de Monsieur le Préfet doit être affichée en mairie pendant une période d'un mois minimum. Je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre à l'issue de cet affichage un certificat d'affichage à l'adresse indiquée en bas de page ou à ddtm-pe@nord.gouv.fr.

Monsieur le Maire
de la Commune de Templeuve-en-Pévèle
Rue Georges Baratte

59242 TEMPLEUVE EN PEVELE

à l'attention de Monsieur Jean DENIS

Réf. :

2971PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00


Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

L'Unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Adjointe du Service
Eau Nature et Territoires,



Lucie LAVOGIEZ

Copie à la Mission Métropole de la DDTM